

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DVD 110 Canal Saint-Martin - Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article L422-44 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 février 1993 inscrivant dans sa globalité le canal Saint Martin sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer le permis de construire pour la réhabilitation des ouvrages dans le cadre du chômage du canal Saint-Martin ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 31 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 2 avril 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire relative aux travaux de réhabilitation à réaliser dans le cadre de l'opération du chômage du canal Saint-Martin.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO